

VILLAGE DE OF SENNEVILLE



Une nouvelle rampe d'accès à la berge à Senneville

Le Village de Senneville a aménagé depuis le 7 août dernier une rampe d'accès à la berge afin de permettre la mise à l'eau de petites embarcations non motorisées tels que des canots, kayaks...sur la baie de Vaudreuil. La nouvelle installation se situe au parc du Souvenir en face du 53, chemin de Senneville.

Conditions générales

- La rampe d'accès peut être utilisée gratuitement sans nécessiter de permis.
- Celle-ci sera ouverte de mai à octobre chaque année.
- Les embarcations ne peuvent pas rester amarrées aux quais des rampes de mise à l'eau pendant une longue période de temps.
- La baignade est interdite.
- Quelques aires de stationnement sont à la disposition des usagers au 53, chemin de Senneville pour un véhicule sans remorque (espace limité).

N'oubliez pas d'adopter des [comportements sécuritaires sur les plans d'eau](#) et de respecter les lois et

règlement régissant la conduite d'une embarcation.



Élagage des branches et voie publique

Afin d'assurer la sécurité de tous, il est de la responsabilité des propriétaires d'élaguer ou de tailler des arbres et des arbustes privés qui surplombent les voies publiques. Dans le doute concernant la nature privée ou publique de l'arbre, contactez les services techniques de Senneville.

- Les branches doivent être élaguées à une hauteur suffisante pour permettre le passage sécuritaire des véhicules et des piétons.
- Les branches mortes ou cassées doivent être enlevées pour éviter qu'elles ne tombent et causent des dommages.
- Il est recommandé de consulter un arboriste professionnel si vous n'êtes pas certain de la manière d'élaguer les branches de manière sécuritaire.

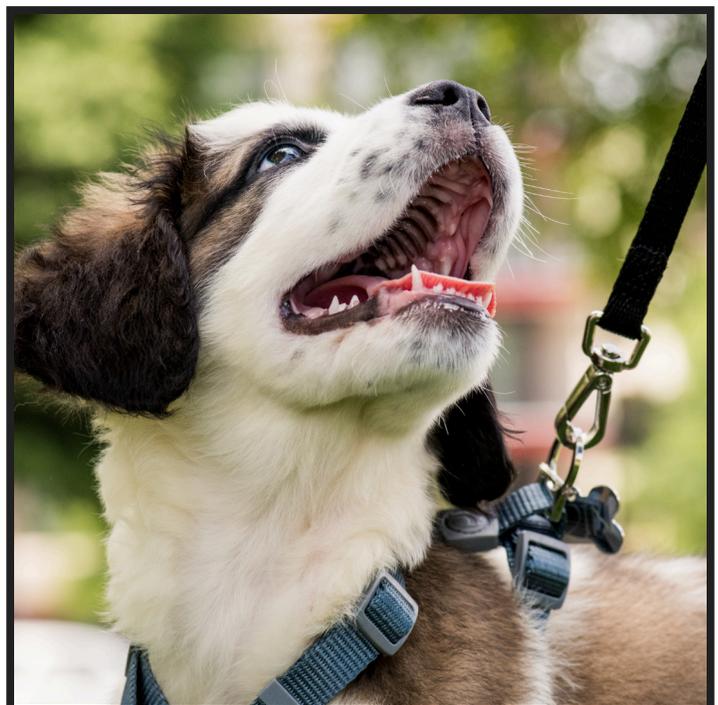
[Règlement 482](#) (article 6.1, paragraphe L)

Rappel concernant les chiens!

Vous êtes propriétaire d'un chien? Nous tenons à vous rappeler qu'en tant que propriétaire de chien(s), vous êtes tenus de vous assurer de respecter la réglementation en vigueur.

Tout propriétaire de chien est soumis à des règles et des normes et celles-ci sont applicables à tous les chiens.

- Le propriétaire de chien est tenu de procéder à l'enregistrement de chacun de ses chiens. Le port du médaillon est obligatoire.
- Toute négligence dans la garde, l'entretien, la santé ou le bien-être d'un animal constitue une infraction.
- Toujours tenir votre chien avec une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres dans un endroit public.



- Faire porter un harnais ou un licou attaché à la laisse de votre chien s'il pèse 20 kg ou plus.
- À l'extérieur de votre logement, vous devez garder votre chien attaché au moyen d'une laisse ou d'une corde s'il ne se trouve pas dans une cour clôturée.
- Ramasser les excréments de votre animal et les jeter dans une poubelle.

Pour plus d'informations :

[Encadrement des chiens – Gouvernement du Québec](#)

[Règlement 394 – Village de Senneville](#)

L'application de ces règles de base assurera une cohabitation harmonieuse avec vos concitoyens.



Besoin d'aide pour trier vos matières résiduelles?

Vous vous demandez quelles matières déposer dans vos bacs? L'application « Ça va où? » est une application mobile pratique et gratuite conçue par Recyc-Québec pour vous accompagner dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière.

« Ça va où? » répond rapidement à vos questions et vous aide à bien trier les produits destinés à l'écocentre, à un point de dépôt, au bac de recyclage, au bac de compostage ou à la poubelle. Cette application s'adresse aux résidents du Québec.

« Ça va où? » permet en quelques clics de déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit : verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques, etc. et est disponible gratuitement sur [App Store](#) et [Google Play](#).

Une version Web est également disponible sur le site de Recyc-Québec, [cliquez ici pour y accéder](#).

Incendies causés par les mégots

Les mégots éteints dans des pots de fleurs ou plates-bandes peuvent être des sources d'incendies. En effet, la terre noire, le paillis ou toute autre matière similaire sont composés de tourbe, de mousse et de copeaux combustibles qui contiennent aussi des engrais chimiques. Lorsque ces matières sont mises en contact avec une source de chaleur, elles peuvent prendre feu.

Cette situation est d'autant plus dangereuse, car il peut s'écouler jusqu'à 4 ou 5 heures entre le moment où un mégot est écrasé et l'apparition des premières flammes.

En 2022, les feux de pots de fleurs ou de terrasses ont causé des millions de dollars en dommages et provoqué plus de 198 incendies à Montréal. La prudence est donc de mise dans le contexte où les températures clémentes favorisent davantage l'utilisation des terrasses, balcons et cours.

Si vous devez éteindre une cigarette à l'extérieur, il est fortement recommandé d'utiliser un cendrier qui résiste aux éléments extérieurs comme le vent. À la maison, vous pouvez utiliser une boîte de conserve d'une bonne profondeur, remplie de sable humide et déposée sur une surface incombustible. Si vous êtes en déplacement, vous pouvez utiliser un des multiples cendriers publics mis à votre disposition par les villes ou encore un cendrier portatif. Il existe une grande variété sur le marché. Optez pour un modèle sécuritaire.



Mégots et pollution

En plus de causer des incendies, les mégots mal éteints dans des pots de fleurs et des plates-bandes causent de la pollution. Un seul mégot, si petit soit-il, est en partie composé de plastique et contient jusqu'à 7 000 produits chimiques. Lorsqu'il est jeté au sol, il prendra environ 10 ans à se décomposer, laissant des traces dans notre environnement pendant toutes ces années.

Donnons-nous le mot, réduisons les feux et la pollution.



Adoption du projet de loi no 57

Selon un récent sondage Léger-UMQ, 58 % des élus disent avoir vécu de la violence verbale, 46 % de l'intimidation ou des menaces, 36 % du harcèlement et 4 % de la violence physique.

Avec l'augmentation des comportements graves envers les personnes élues, est né le projet de loi no 57. Ce projet de loi qui vise à mieux protéger les élus municipaux et les députés ainsi que de favoriser une meilleure démocratie municipale a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale en juin dernier.

À la suite de l'adoption du projet de loi, des nouvelles infractions pénales ont été créées. Par exemple, les citoyens qui intimident, harcèlent ou entravent de « façon abusive » le travail d'un élu seront passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 \$.

- **Troubler le déroulement d'une séance** - « Quiconque, lors d'une séance de tout conseil d'un organisme municipal, cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement de la séance est passible d'une amende d'au moins 50 \$ et d'au plus 500 \$. »
- **Entrave à l'exercice des fonctions d'élus** - « Quiconque entrave l'exercice des fonctions d'un élu municipal en le menaçant, en l'intimidant ou en le harcelant de façon à lui faire craindre raisonnablement pour son intégrité ou sa sécurité est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 1 500 \$. »

[Pour plus d'informations sur le projet de loi no 57](#)



Triathlon familial

avec des parcours et des distances améliorés!

Le 24 août prochain, rejoignez-nous pour la 24^e édition du triathlon de Senneville!

Venez repousser vos limites, surmonter la douleur et découvrir de nouvelles forces en vous en courant, en nageant et en pédalant!

Samedi 24 août 2024 de 7 h à 12 h (une cérémonie aura lieu après le triathlon)

Parc de Senneville (20, avenue Morningside)

Nous invitons les nouveaux et les anciens participants à s'inscrire dès maintenant en tant que bénévoles ou participants! (Inscription avant le 20 août)

Résident : Gratuit

Non-résident : 35 \$/adulte, 25 \$/5 à 18 ans et 0 \$/0 à 5 ans

Pour plus d'informations (pour être participant ou bénévole) : loisirs@senneville.ca

Pour consulter les parcours, [cliquez sur notre page Internet.](#)

Ne manquez pas votre chance de participer à cet événement et [inscrivez-vous dès aujourd'hui!](#)

*****L'événement sera annulé si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.**

**PISCINE
SENNEVILLE
POOL**

Important - Heures d'après saison

À compter du 17 août - Début des heures d'ouverture d'après saison à la piscine.

- 17 et 18 août de 12 h à 19 h
- 19 au 23 août de 16 h à 19 h
- 24 et 25 août de 12 h à 19 h
- 26 au 30 août de 16 h à 19 h
- 31 août au 2 septembre de 12 h à 19 h

*Sous réserve de modifications selon la disponibilité des sauveteurs.

L'aire de rafraîchissement au parc Senneville demeurera ouverte de 8 h à 20 h jusqu'à la mi-septembre.

Aérobic en douceur dès le 11 septembre 2024

La session d'automne d'aérobic en douceur commence le 11 septembre 2024 au centre communautaire George-McLeish (20, avenue Morningside)!

Horaire

Mercredi : 10 h à 11 h

Vendredi : 10 h à 11 h



Coût pour une session du 11 septembre au 15 décembre (10 semaines)

- Une fois semaine 100 \$ résidents
- Deux fois par semaine 165 \$ résidents
- Une fois semaine 120 \$ non-résidents
- Deux fois par semaine 185 \$ non-résidents

[INSCRIPTION](#)



Découvrez les activités automnales du Club social 55 +!

Vous avez 55 ans et plus et vous recherchez des activités et des rencontres amicales, le comité organisateur vous invite à vous joindre au Club social 55 ans + de Senneville.

Activités sociales, culinaires et créatives pour les 55 ans et plus sont au menu pour la session automnale!

Programmation – Septembre à décembre 2024

En plus des activités régulières, le Club social 55 ans + organise également des sorties spéciales notamment au Musée des beaux-arts de Montréal.

Pour connaître la programmation annuelle complète et rester informé des dernières nouvelles et activités, rendez-vous sur le site Internet de la municipalité à la page du [Club social 55 ans + - Village de Senneville](#).

Vous pouvez également contacter directement le club social par courriel clubsocialsenneville@gmail.com pour plus d'informations.

Réservez la date!

Chaque année, Senneville Partage organise un cocktail d'hiver dans l'objectif d'amasser des fonds.

- **Quand?** Samedi, 30 novembre à 19 h
- **Où?** Centre communautaire George-McLeish

Détails à suivre.



CONSEIL MUNICIPAL COUNCIL

SÉANCE ORDINAIRE REGULAR SITTING

Centre communautaire George-McLeish Community Centre

Séance du conseil du mois d'août

La prochaine séance du conseil du Village de Senneville aura lieu le mardi 27 août à 19 h au centre communautaire George-McLeish (20, avenue Morningside).

Invité : Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Si vous avez des questions, vous pouvez nous les faire parvenir via notre plateforme "[Demande en ligne](#)" avant le 23 août 11 h.

Pour tout savoir sur les séances du conseil, incluant les ordre-du-jour, les procès-verbaux et les vidéos des séances précédentes, [consultez notre site Internet](#).

Bienvenue à tous!



CONGÉ FÉRIÉ PUBLIC HOLIDAY

Congé de la fête du Travail

Veillez noter que l'Hôtel de Ville sera fermé le lundi 2 septembre en raison de la fête du Travail.

Les opérations municipales reprendront le mardi 3 septembre. Si vous avez une urgence concernant les travaux publics ou avez besoin d'assistance immédiate pendant la fermeture, veuillez composer le 514 630-1234.

[CARNET DE
LOISIRS](#)

[DATES À
RETENIR](#)

[DERNIÈRES
NOUVELLES](#)

[PONT L'ILE-AUX-
TOURTES](#)

[INFO TRAVAUX](#)

[DEMANDE EN LIGNE](#)



A New Access Ramp to the Waterfront at Senneville

Since August 7, the Village of Senneville has installed a new access ramp to the waterfront, enabling small non-motorized craft such as canoes and kayaks to be launched on Vaudreuil Bay. The new facility is located at Parc du Souvenir, opposite 53 Senneville Road.

General terms and conditions

- The access ramp can be used free of charge without requiring a permit.
- It will be open from May to October each year.
- Boats may not remain moored to the boat ramp docks for any length of time.
- Swimming is prohibited.
- Limited parking is available at 53 Senneville Road for vehicles without trailers.

Please remember to [behave safely on the water](#), and respect the laws and regulations governing boat operation.

Pruning Branches and Public Roads

To ensure everyone's safety, it is the responsibility of property owners to prune or trim private trees and shrubs that overhang public roads. If in doubt about whether the tree is private or public, contact Senneville's technical services.



- Branches must be pruned to a height sufficient to allow safe passage of vehicles and pedestrians.
- Dead or broken branches must be removed to prevent them from falling and causing damage.
- It is recommended that you consult a professional arborist if you are unsure how to prune branches safely.

[By-law 482](#) (section 6.1, paragraph L)

A Reminder About Dogs!

Are you a dog owner? We'd like to remind you that, as a dog owner, you're responsible for ensuring that you comply with current regulations.

All dog owners are subject to rules and regulations that apply to all dogs.

- Dog owners are required to register each of their dogs. Dog tags must be worn.
- Any negligence in the care, maintenance, health or well-being of an animal constitutes an offence.
- Always keep your dog on a leash no longer than 1.85 metres in a public place.
- Have your dog wear a harness or halter attached to its leash if it weighs 20 kg or more.
- Outside your home, you must keep your dog on a leash or rope if it is not in a fenced-in yard.
- Pick up your pet's excrement and dispose of it in a garbage can.



For further information:

[Dog control - Government of Quebec](#) (in French)

Applying these basic rules will ensure harmonious cohabitation with your fellow citizens.



Need Help Sorting Your Residual Materials?

Wondering which materials to put in your bins? "Ça va où?" is a practical, free mobile application designed by Recyc-Québec to help you sort more than 800 consumer products.

"Ça va où?" quickly answers your questions and helps you sort products destined for the ecocenter, drop-off depot, recycling bin, compost bin or garbage bin. This application is intended for Quebec residents.

With just a few clicks, "Ça va où?" lets you efficiently determine what to do with each product: glass, plastic, tires, small electronics, etc., and is available free of charge on [App Store](#) and [Google Play](#).

A web version is also available on the Recyc-Québec website. [Click here to access it](#).

Fires Caused by Cigarettes Butts

Cigarette butts that are put out in flower pots or flower beds may start fires. Potting soil, mulch or similar materials are made up of sod, peat moss, or wood chips, all of which are flammable and may also contain chemical fertilizers. When any of these components come in contact with a heat source, they may catch fire.

What's more, this can be particularly dangerous as it can sometimes take up to 4 or 5 hours between the time when a cigarette butt was discarded and the appearance of the first flames.

In 2022, flower pot or patio fires have caused millions of dollars in damages, and have made up over 198 of all fires in Montréal. Caution is therefore required, as mild temperatures encourage the use of terraces, balconies and backyards.

Should you need to put out a cigarette butt outdoors, the use of an ashtray that can shelter its contents from the elements, such as wind, is highly recommended. Inside your home, you can use a deep tin can filled with damp sand that is placed on a fireproof surface. If you are traveling, you may use one of many public ashtrays, provided by cities or a portable ashtray, a variety of which is available for purchase. Opt for the safest model.

Cigarette butts and pollution

In addition to causing fires, butts that are discarded in flower pots and flower beds are a source of pollution. A single cigarette butt, small as it may be, is in part made of plastic and contains up to 7,000 chemicals. When it is thrown on the ground, it will take up to 10 years to decompose, leaving its mark on the environment during all those years.





Passage of Bill 57

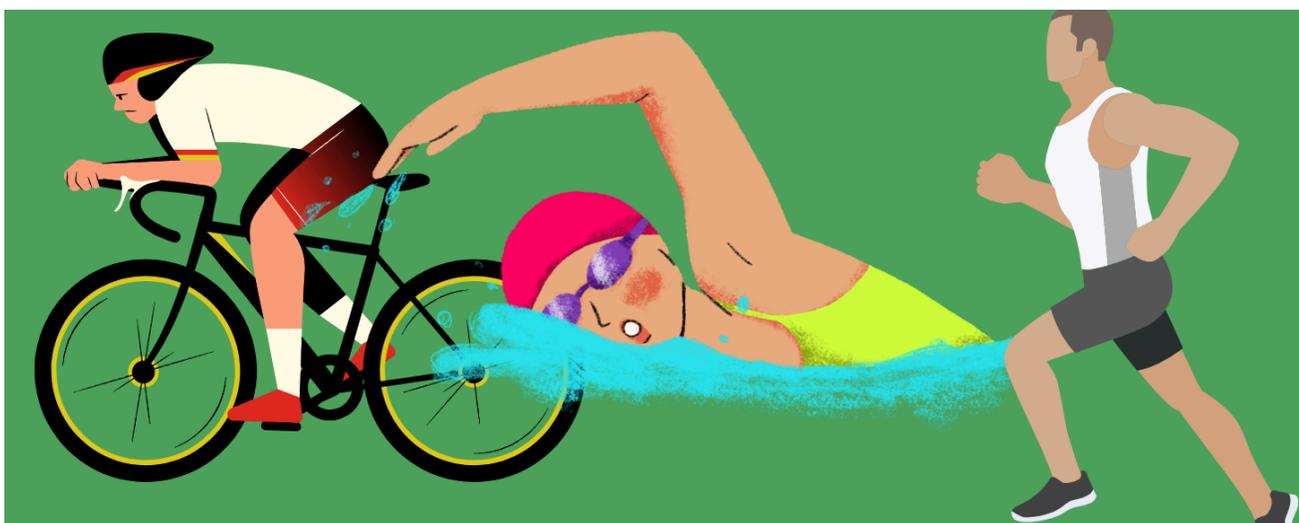
According to a recent Léger-UMQ survey, 58% of elected officials say they have experienced verbal violence, 46% intimidation or threats, 36% harassment and 4% physical violence.

With the increase in serious behaviour towards elected officials, Bill 57 was born. This bill, which aims to provide better protection for elected municipal officials and members of the National Assembly, as well as to promote better municipal democracy, was passed unanimously by the National Assembly last June.

As a result of the bill's passage, new criminal offences have been created. For example, citizens who intimidate, harass or "improperly" interfere with the work of an elected official will be liable to a fine of up to \$1,500.

- **Disrupting a meeting** - "Anyone who, during a meeting of any council of a municipal body, causes disorder in such a way as to improperly disrupt the proceedings of the meeting is liable to a fine of not less than \$50 and not more than \$500."
- **Obstructing an elected official in the performance of his duties** - "Anyone who obstructs an elected official in the performance of his duties by threatening, intimidating or harassing him in such a way as to cause him to reasonably fear for his integrity or safety is liable to a fine of not less than \$500 and not more than \$1,500."

[For more information on Bill 57](#) (French only)



Family Fun Triathlon

with improved routes and distances!

Join us on August 24 for the 24th edition of the Senneville Triathlon!

Come and push your limits, overcome pain and discover new strengths as you run, swim and cycle!

**Saturday, August 24, 2024 from 7 a.m. to 12 p.m. (a ceremony will be held after the triathlon)
Senneville Park (20 Morningside Avenue)**

We invite new and returning participants to register now as volunteers or participants! (Registration before August 20)

Resident: Free

Non-resident: \$35/adult, \$25/5 to 18 years old & \$0/0 to 5 years old

For more information (to be a participant or a volunteer): loisirs@senneville.ca

To view the routes, [click on our web page](#).

Don't miss your chance to take part in this event and [register today!](#)

*****The event will be cancelled if the minimum number of participants is not reached.**

PISCINE SENNEVILLE POOL

Important - New Pool Hours

As of August 17 - Beginning of post-season opening hours at the pool.

- August, 17 & 18 from 12 p.m. to 7 p.m.
- August, 19 to 23 from 4 p.m. to 7 p.m.
- August, 24 & 25 from 12 p.m. to 7 p.m.
- August, 26 to 30 from 4 p.m. to 7 p.m.
- August 31 to September 2nd from 12 p.m. to 7 p.m.

*Subject to change according to availability of lifeguards.

The cooling area in Senneville Park will remain open from 8 a.m. to 8 p.m. until mid-September.

Gentle Aerobics as of September 11, 2024

The fall session of Gentle Aerobics begins on **September 11, 2024** at the George-McLeish Community Center

(20 Morningside Avenue).

Schedule

Wednesday: 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

Friday: 10:00 a.m. to 11:00 a.m.

Cost for a session from September 11 to December 15 (10 weeks):

- Once a week \$100 residents
- Twice a week \$165 residents
- Once a week \$120 non-residents
- Twice a week \$185 non-residents



[REGISTER NOW](#)



Discover the Social Club 55 + Fall Activities

If you're 55 or over and looking for friendly get-togethers and activities, the organizing committee invites you to join the Senneville Social Club 55 +.

Social, culinary and creative activities for people 55 and over are on the menu for the fall session!

Programming – September to December 2024

In addition to regular activities, the Social Club 55 + also organizes special outings, notably to the Montreal Museum of Fine Arts.

To find out about the full annual program and keep up to date with the latest news and activities, visit the municipal website at [Social Club 55 + - Village de Senneville](#).

You can also contact the social club directly by email clubsocialsenneville@gmail.com for more information.

Save the Date

Every year, Senneville Partage organizes a winter cocktail party to raise funds.

- **When is the event?** Saturday, November 30, 7 p.m.
- **Where?** George McLeish Community Centre

Details to follow.



August Council Meeting

The next Village of Senneville council meeting will be held on Tuesday, August 27 at 7 p.m. at the George McLeish Community Centre (20 Morningside Avenue).

Guest: Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

If you have any questions, please send them to us via our "[Online Request](#)" platform before August 23, 11 a.m.

To find out all about Council meetings, including agendas, minutes and videos of previous meetings, [visit our website](#).

Welcome to all!



CONGÉ FÉRIÉ PUBLIC HOLIDAY

Labour Day Holiday

Please note that Town Hall will be closed on Monday, September 2nd, in observance of Labour Day.

Municipal operations will resume on Tuesday, September 3rd. If you have a public works emergency or require immediate assistance during the closure, please call 514-630-1234.

[RECREATION
BOOKLET](#)

[EVENT
UPDATES](#)

[LATEST
NEWS](#)

[L'ILE-AUX-TOURTES
BRIDGE](#)

[INFO WORK](#)

[ONLINE REQUEST](#)



Copyright © 2024 Village de Senneville, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)



Publication: 08/15/2024 | SENNEVILLE